

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 28 MARS 1906.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1906.

(Voir les n° 4, 101 et 120, session de 1905-1906, de la Chambre des Représentants; 32, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président ; le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, STEURS, le Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE et le Comte W. DE MERODE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère de la Guerre, adopté par la Chambre des Représentants par 79 voix contre 60, s'élève à fr. 60,375,489-49.

Les dépenses ordinaires y figurent pour une somme de fr. 50,161,609-49, soit une augmentation de 98,101 francs sur le budget précédent.

Les dépenses exceptionnelles montent à 10,213,880 francs, soit une augmentation de 5,986,780 francs sur le même budget.

Un premier crédit de cinq millions, destiné au renouvellement de l'artillerie de campagne, est compris dans ce poste.

Votre Commission estime qu'il y a lieu de prendre des mesures énergiques pour que le renouvellement s'opère avec la plus grande diligence.

QUESTIONS.

1° D'après une réponse à la Section centrale de la Chambre des Représentants, la nouvelle École militaire pourra être occupée en 1908; ne serait-il pas possible de hâter cette occupation?

2° Dans combien de temps l'artillerie de campagne sera-t-elle pourvue complètement du nouveau matériel?

RÉPONSES.

La nouvelle École militaire pourra certainement être occupée en 1908 avant l'achèvement complet du bâtiment principal qui va être construit avenue de la Renaissance, mais il ne sera pas possible de l'occuper plus tôt.

Si le Département de la Guerre peut disposer en temps opportun des crédits nécessaires, l'artillerie de campagne sera complètement pourvue du nouveau matériel dans trois ans.

(2)

3° Que deviendra le matériel de campagne actuel?		Le matériel de campagne actuel sera utilisé comme artillerie mobile de forteresse.
---	--	--

Votre Commission vous propose, Messieurs, par quatre voix contre une,
d'adopter le Projet de Loi contenant le Budget de la Guerre.

Le Rapporteur,
Comte W. DE MERODE.

Le Président,
Comte DE BERGEYCK.